



# RÉSISTER AUX SIRÈNES DE L'OCDE

## COMMENT LA LUTTE AUX PARADIS FISCAUX A ÉTÉ RÉCUPÉRÉE

Edgar Lopez-Asselin, coordonnateur du collectif Échec aux paradis fiscaux  
William Ross, chercheur postdoctoral, Université Goethe de Francfort

On apprenait récemment la publication d'un court essai intitulé *Paradis fiscaux. Comment on a changé le cours de l'histoire*, qui raconte les dernières tentatives de réformer la fiscalité internationale.

Le titre témoigne de la confiance des privilégiés qui, aux commandes des grands chantiers de réforme, s'assurent que le vent du changement tourne toujours en leur faveur.

L'auteur, Pascal Saint-Amans, était jusqu'à tout récemment directeur du Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF) de l'OCDE. Pendant qu'il occupait cette fonction, il a supervisé l'élaboration de la réforme de la fiscalité internationale connue sous le nom de Solution à Deux Piliers, mesure intégrée au projet BEPS pour «*Base Erosion and Profit Shifting*» ou «*Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices*». Une réforme attendue, car censée refonder les principes des

relations fiscales internationales, mais qui, à l'aube de son entrée en vigueur, menace de dissoudre la contestation citoyenne dans le processus de mondialisation capitaliste.

### UN PÉTARD MOUILLÉ ?

Le premier Pilier de la réforme vise les déformations produites, entre autres, par l'économie numérique en créant un nouveau droit d'imposition consistant à réalouer une partie des «*surprofits*» (taux

de rentabilité dépassant 10%) aux pays où l'activité économique a réellement lieu. Le second Pilier instaure un taux d'imposition minimal mondial des entreprises multinationales avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 millions € (± 1,1 milliard CAD).

La proposition de réforme de l'OCDE fait, depuis sa signature en octobre 2021, l'objet d'importantes contestations. Des ONG reconnues – Oxfam ou le Tax Justice Network, par exemple – et des économistes de renom – Jayati Ghosh, Joseph Stiglitz, etc. – contestent le seuil d'imposition de 15 %, plutôt faible face au taux moyen d'imposition des sociétés de 22 % en vigueur dans les pays de l'OCDE. Par ailleurs, des États comme le Nigeria ont témoigné des lacunes démocratiques des négociations de l'OCDE. Nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour critiquer l'insuffisance de cet accord qui doit «*changer le cours de l'histoire*» des paradis fiscaux<sup>1</sup>.

Pourtant, ces critiques ne semblent pas trouver de relais médiatiques adéquats et peinent donc à opposer un contre-discours efficace à celui de l'OCDE, qui mène depuis peu une campagne autocongratatoire. Chaque avancée, qu'elle soit véritablement décisive ou non, est tenue pour une preuve supplémentaire du succès indiscutable de l'entente parrainée par l'organisation.

Ainsi, en janvier dernier, l'OCDE annonçait en grande pompe une ►

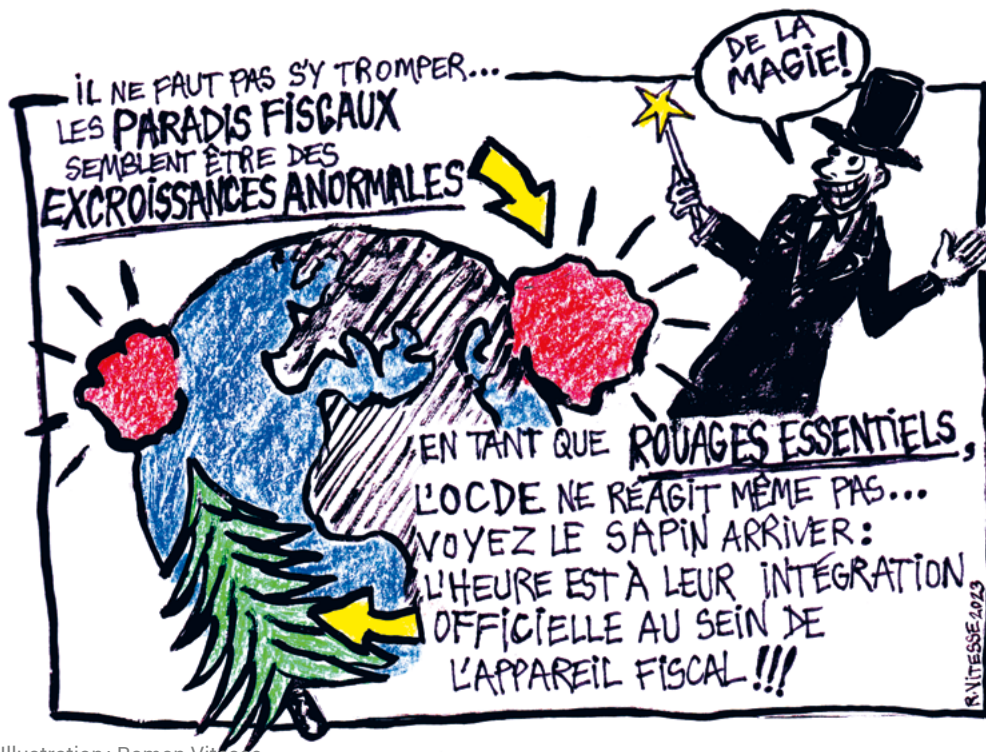


Illustration: Ramon Vitesse